

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Exercice 2018



1. Contexte

Depuis quelques années, SMACL Assurances est engagée dans une démarche globale visant à promouvoir la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au sein de l'entreprise. Cette démarche, ainsi que les initiatives y afférentes, sont plus largement détaillées dans le Rapport RSE publié chaque année par la Mutuelle.

Pour SMACL Assurances, cet engagement fort se traduit notamment par la réalisation d'Investissements Socialement Responsables (ISR), c'est-à-dire de placements destinés à financer des entreprises ou des entités publiques qui prennent en compte dans leurs modèles de développement des critères liés à l'environnement, au social et à la gouvernance et, de ce fait, contribuent activement au développement durable.

Opérer ce type de placements permet de capter de nouvelles opportunités et de mieux gérer les risques associés aux transitions environnementales et socio-économiques tout en favorisant une économie responsable, en adéquation avec les valeurs de la Mutuelle.

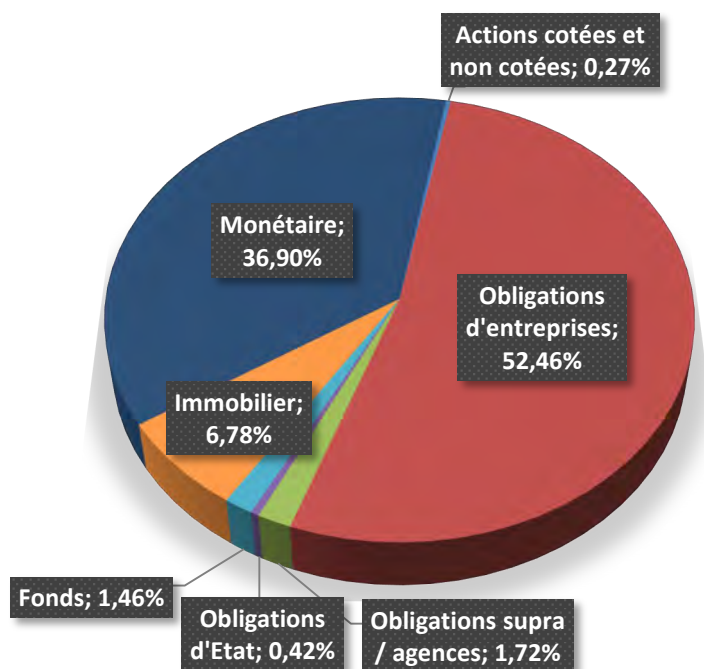
Cette démarche est aujourd'hui confortée par l'entrée en vigueur de l'article 173 de la loi de Transition Énergétique (loi n°2015-992). Ce dernier prévoit l'instauration d'une Politique d'Investissement Responsable pour les investisseurs institutionnels ainsi que l'obligation pour ces derniers de communiquer sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG) et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Pour SMACL Assurances, l'élaboration de cette Politique d'Investissement Responsable se fait en cohérence avec les objectifs définis dans la Politique de Placements et qui consistent pour rappel :

- À réaliser une allocation d'actifs conforme à ses engagements, admissible en représentation de ces derniers, respectueuse des cadres légaux et cohérente avec les orientations stratégiques de la Mutuelle.
- À conserver la politique de placements prudente menée jusqu'à présent et qui se traduit par des contraintes en termes de liquidité, de qualités des actifs, d'exposition géographique et de classes d'actifs.
- À se doter d'actifs générant des revenus financiers.

Les éléments chiffrés qui composent la présente politique sont actualisés chaque année et mis à la disposition des sociétaires via le site internet de la Mutuelle.

A titre informatif, nous faisons figurer ci-dessous la répartition du portefeuille au 31/12/2018 :

Répartition du portefeuille au 31/12/2018 (en valeur de marché)



Bien que la présente politique s'applique à l'ensemble du portefeuille de placements, le périmètre des éléments analysés ci-après comprend uniquement la poche obligataire, soit environ 55% du portefeuille de placements.

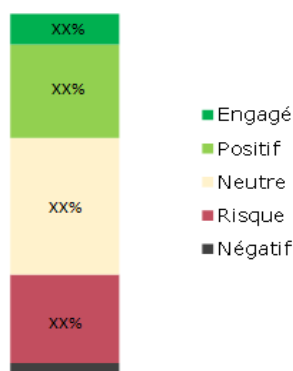
2. Gestion directe

a. Approche retenue

L'approche retenue consiste à procéder à une évaluation ESG et Carbone des investissements réalisés en direct. Compte tenu de la spécificité de ces calculs, SMACL Assurances a décidé de faire appel à des prestataires externes experts sur ces sujets. Par ailleurs, le poids des actions gérées en direct étant marginal dans le portefeuille de SMACL Assurances (<1%), cette évaluation porte uniquement sur la classe d'actif principale, à savoir les obligations, et se décompose comme suit :

- **Une répartition des investissements par opinion ESG** : cet indicateur mesure le niveau d'adéquation des investissements avec les objectifs de développement durable tels que définis par les Nations Unies. Cet indicateur se lit sur une échelle allant de « engagé » pour les entreprises contribuant de façon très favorable à l'atteinte des objectifs de développement durable à « négatif » pour celles portant une atteinte sérieuse aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

REPARTITION PAR OPINION ESG (EN % DE L'ENCOURS)



- **une mesure d'adéquation du portefeuille avec la trajectoire de +2°C à horizon 2100** fixée par les accords internationaux lors de la COP21 : concrètement, l'empreinte carbone des actifs est déterminée en tenant compte des émissions directes des entreprises, de leurs fournisseurs et de leurs produits mais aussi en tenant compte des émissions évitées grâce aux efforts d'efficacité ou au déploiement de solutions « vertes ». Une fois l'empreinte carbone évaluée, cette dernière est convertie en niveau d'adéquation du portefeuille avec les scénarios climatiques, sur une échelle de 2°C à 6°C :
 - un portefeuille 2°C s'inscrit dans une trajectoire de limitation du réchauffement climatique à moins de 2°C en 2100, respectant ainsi les objectifs fixés par les accords internationaux, notamment l'accord de Paris 2015,
 - un portefeuille 6°C s'inscrit dans une trajectoire de poursuite de la croissance des émissions de gaz à effet de serre, conduisant aux conséquences les plus graves du réchauffement climatique.

Evaluation Carbone



X.X°C

<u>Emissions induites</u> (t eq. CO ₂ / millions d'€)	XXX.XX
<u>Emissions évitées</u> (t eq. CO ₂ / millions d'€)	-XX.XX

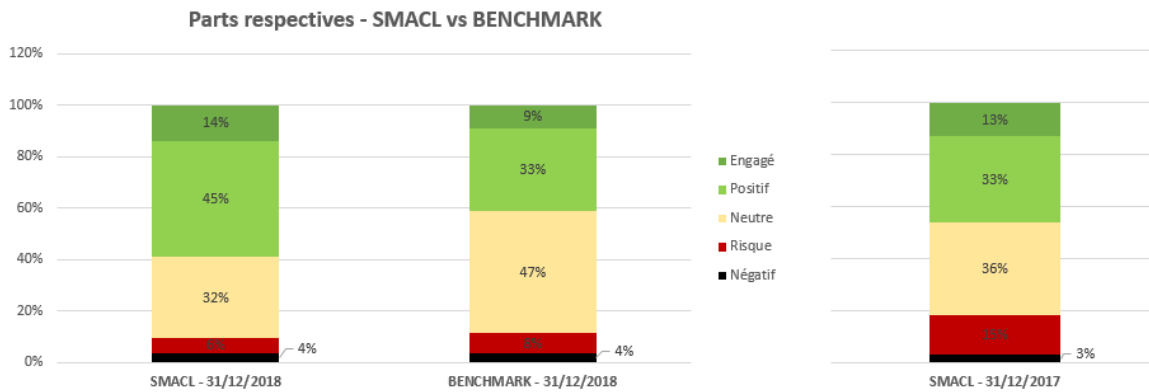
b. Résultats au 31/12/2018

i. Répartition par opinion ESG

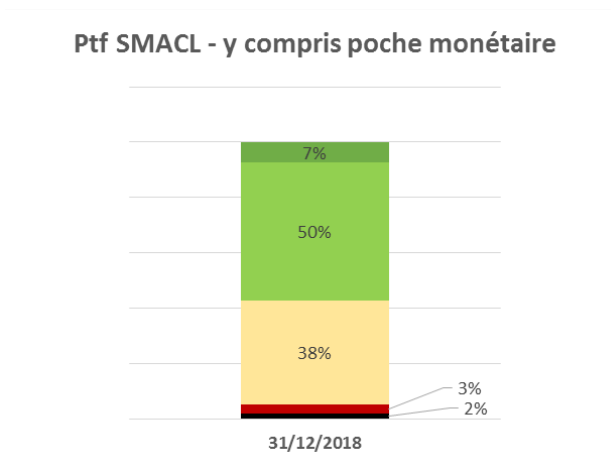
Les résultats de l'analyse ESG menée sur le portefeuille existant montrent que celui-ci est globalement meilleur que son indice de référence, composé d'obligations d'émetteurs « corporates » notées en catégorie « *Investment Grade* ».

Dans le détail, les parts des émetteurs engagés ou positifs sont plus élevées dans le portefeuille, de 5 et 12 points respectivement. Les parts des émetteurs neutres ou à risque sont inférieures de 15 et 2 points respectivement.

Par rapport au 31/12/2017, l'élément marquant est la baisse de la part des émetteurs à risque en raison notamment de « l'upgrade » en catégorie « neutre » ou mieux de 12 émetteurs, représentant un montant total de 35M€.



Cette décomposition évolue quelque peu lorsque la poche monétaire (composée de Comptes et Dépôts à Terme, de Comptes Sur Livret et de Comptes Rémunérés) est prise en compte. Dans ce cas en effet, les parts des émetteurs positifs et neutres augmentent sensiblement étant donné que les banques -auprès desquelles SMACL Assurances dépose ses liquidités - présentent un niveau d'engagement ESG positif ou neutre.

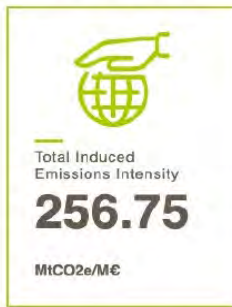


ii. Évaluation carbone du portefeuille

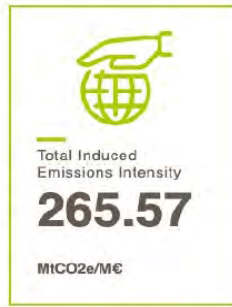
Les résultats de l'évaluation carbone du portefeuille au 31/12/2018 s'avèrent sensiblement meilleurs que ceux obtenus un an auparavant, malgré la hausse des émissions de CO2 induites (256,8 MtCO2/M€ en 2018 vs 214 MtCO2/M€ en 2017) et la baisse des émissions évitées (-18,8 MtCO2/M€ en 2018 vs -32 MtCO2/M€ en 2017). Cette progression s'explique par un changement de méthodologie dans les calculs effectués par le prestataire.

Ainsi, l'évaluation carbone du portefeuille passe de +4,0°C en 2017 à +2,9°C en 2018 et s'avère quasiment équivalente à celle de son indice de référence (+2.8°C). Dans le détail, les émissions induites s'avèrent plus faibles dans le portefeuille de SMACL Assurances que dans l'indice de référence (256,8 MtCO2/M€ vs 265,6 MtCO2/M€) alors que les émissions évitées s'avèrent plus faibles (18,8 MtCO2/M vs 36,18 MtCO2/M€).

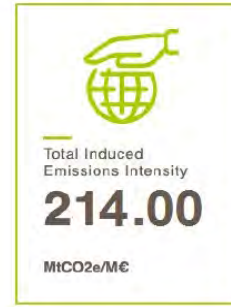
Portefeuille SMACL
31/12/2018



Benchmark



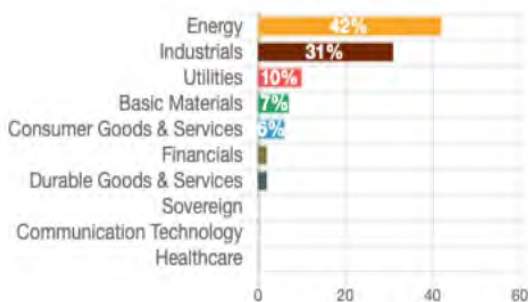
Portefeuille SMACL
31/12/2017



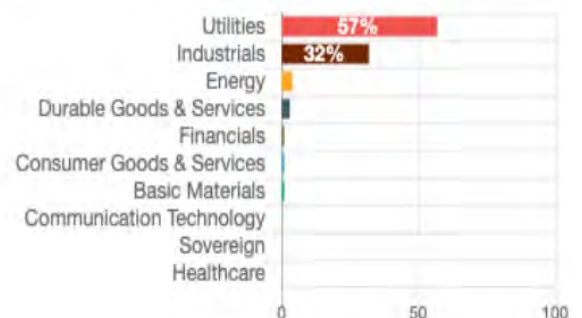
Analysée par secteur, l'évaluation carbone du portefeuille de SMACL Assurances reflète :

- une exposition aux secteurs de l'énergie (pétroliers notamment) et de l'industrie (cimentiers) qui contribuent aux émissions induites,
- une exposition aux fournisseurs d'énergies qui contribuent aux émissions évitées grâce à leur politique d'amélioration des réseaux de transport et de stockage de l'énergie.

Induced Emissions distribution (% total)



Emissions Savings distribution (% total)



3. Gestion déléguée

a. Approche retenue

Avant de déléguer la gestion de tout ou partie de ses placements, chaque investisseur doit veiller à ce que le délégataire partage ses convictions, notamment en matière d'ISR. C'est pourquoi la Mutuelle vérifie que les sociétés de gestion avec lesquelles elle travaille adhèrent

aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)¹ et s'impliquent dans une démarche ISR, notamment en matière de :

- politique de vote,
- reporting ESG,
- calcul de l'empreinte carbone de leurs portefeuilles.

Aussi, si l'une des sociétés de gestion auxquelles SMACL Assurances confie ses avoirs s'avère ne pas être signataire des PRI ou engagée dans une démarche ISR, la Mutuelle se réserve le droit de l'inciter à faire évoluer sa politique dans ce domaine par l'envoi d'un courrier en ce sens. En cas de refus et sous réserve qu'il existe d'autres alternatives, la Mutuelle peut décider de rompre toute relation commerciale avec la société de gestion en question.

b. Résultats au 31/12/2018

Au 31/12/2018, 67% des fonds présents dans le portefeuille de la Mutuelle bénéficient d'un label « ISR ». En outre, l'un d'eux s'est vu décerner le label « Transition Énergétique et Écologique pour le Climat » (ou « TEEC ») créé en 2015 par le Ministère de l'Environnement et qui récompense les fonds spécifiquement engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Par ailleurs, l'envoi de questionnaires aux sociétés de gestion a permis de constater que l'ensemble des acteurs auxquels SMACL Assurances confie ses avoirs sont eux-aussi engagés dans une démarche ESG :

	La société de gestion a-t-elle signé les PRI ?	Lors d'une AG, la société de gestion participe-t-elle au vote ?	La société de gestion publie-t-elle un reporting ESG ?	La société de gestion calcule-t-elle l'empreinte carbone de ses portefeuilles ?	La société de gestion se fait-elle accompagner par un cabinet de conseil pour sa stratégie carbone ?
CPR AM	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
MIROVA AM	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
SEYOND AM	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

4. Implémentation d'une poche d'investissement à impact

a. Approche retenue

Afin de compléter sa démarche et de la rendre plus lisible aux yeux de tous, SMACL Assurances a souhaité mettre en place une poche d'investissement à impact regroupant les nouveaux Investissements Socialement Responsables réalisés. Cette poche a ainsi pour

¹ En signant les PRI, les investisseurs s'engagent à intégrer, au sens large, les problématiques **Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG)** dans la gestion de leurs portefeuilles.

objectif de favoriser l'émergence d'une économie soutenable par une allocation du capital vertueuse et rentable.

Celle-ci regroupe les investissements réalisés dans les classes d'actifs suivantes :

- Obligations vertes (« Green Bonds »)
- OPCVM actions ou monétaire labellisé ISR ou TEEC
- Tout autre investissement satisfaisant les lignes directrices de la Politique de Placements et destiné à soutenir le développement durable.

La mise en place de cette poche s'inscrit dans la continuité de la démarche adoptée depuis plusieurs années par SMACL Assurances et qui consiste à favoriser, dans la mesure du possible, les investissements socialement responsables au travers d'OPCVM labellisés ISR et d'obligations « vertes » dites « green bonds ».

Sous réserve d'opportunités d'investissement intéressantes et afin d'assurer le développement de cette poche sur le long terme, celle-ci sera alimentée chaque année par **10% des investissements annuels** (hors poche monétaire).

Ainsi, sur l'année 2018, la part des acquisitions ISR dans le total des investissements annuels représentait 13,9%, soit un niveau supérieur à la cible fixée précédemment. Ce constat s'explique par l'acquisition de :

- 1M€ supplémentaire de fonds actions labellisé TEEC.
- 2 obligations « Green Bond » d'un nominal d'1M€ chacune.

b. Résultats au 31/12/2018

Au 31/12/2018, SMACL Assurances dispose de placements ISR sur chacune des classes d'actifs suivantes :

Type d'actif	Nombre		Valeur de marché	
	2017	2018	2017	2018
Obligations vertes (« Green Bond »)	9	11	9,6M€	11,4M€
OPCVM monétaire	1	1	5,4M€	5,4M€
OPCVM action	1	1	0,5M€	1,4M€

$\Sigma = 15,5M€$ $\Sigma = 18,2M€$

Au total, au 31/12/2018, ces lignes représentent un montant total de 18,2 Millions d'euros, en progression de 17% par rapport à celui observé à fin 2017 (15,5 Millions d'euros).

SMACL Assurances

141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9

Tél. : +33 (0)5 49 32 56 56

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
régie par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 605.

